

2 TF

Examen micro finance

Université de la Manouba

Année Universitaire 2011-2012

Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises

Examen session principale (Mai 2012)

Epreuve : Microfinance

Niveau : 2^{ème} LMD TF

Durée de l'épreuve : 2 heures

Proposée par : Mme Azzabi Gharbi Afef

Question : (5 points)

Comment peut-on expliquer l'émergence de la microfinance ? **(Max 15 lignes).**

Exercice 1 : (8 points)

Les prêts rééchelonnés sont de l'ordre de **108 800 TND en 2010.**

Les prêts rayés n'ont été constaté qu'en **2010** et dont le montant est de **84 200 TND.** L'entreprise n'arrive à recouvrer que **10 %** de ce montant.

Travail à faire :

- 1- Calculer et interpréter les ratios de la qualité du portefeuille.
- 2- Qu'elles recommandations pourriez-vous proposer au directeur de l'institution.

Bilan	Déc 2009	Déc 2010
ACTIF	4 486 363	5 499 125
Actif court terme (CT)	4 358 907	5 308 050
Disponibilités	27 115	281 344
Investissements CT - valeur nette	668 000	11 040
Encours net de prêts à CT	3 643 368	4 986 178
Encours brut de prêts	3 694 458	5 320 678
Dont encours des prêts douteux	10 593	50 000
Provisions pour pertes sur prêts	51 090	334 500
Intérêts courus non échus	-	-
Sur encours de prêts	-	-
Sur investissements	-	-
Autre actif CT	20 424	29 488
Actifs long terme (LT)	127 456	191 075
Investissements LT - valeur nette	-	-
Encours brut de prêts à LT	-	-
Immobilisations - valeur nette	125 776	188 075
Autres actifs LT	1 680	3 000
PASSIF	4 486 363	5 499 125
Dettes	720 347	238 024
Dettes court terme	607 347	88 097
Epargne à vue	-	-
Epargne de garantie	-	-
Dépôts à court terme	-	-
Emprunts à court terme	-	-
Intérêts à payer	-	-
Autres dettes court terme	59 578	88 097
Dettes long terme	113 000	149 927
Dépôts à long terme	-	-
Emprunts à long terme	-	-
Autres dettes long terme	113 000	149 927
Fonds propres	3 766 016	5 261 101
Capital social	-	-
Fonds propres issus de subventions	4 254 071	5 988 723
Réserves et Report à nouveau sans subvention	(488 055)	(727 622)
dont exercice en cours	(114 449)	235 880
Autres	-	-

Compte de résultat	Déc 2009	Déc 2010
Intérêts reçus et produits assimilés	699 395	1 257 124
Revenus du portefeuille	697 593	1 120 425
Intérêts reçus sur prêts	644 885	859 150
Frais et commissions sur prêts	45 845	258 799
Pénalités reçues sur prêts	6 863	2 476
Revenus d'intérêts sur placements/investissements	-	29 964
Autres produits liés aux services financiers	1 802	106 735
Intérêts versés et charges assimilées	31 501	23 345
Intérêts versés et charges sur emprunts	31 501	23 345
Intérêts versés sur épargne	-	-
Charges nettes d'ajustement pour inflation	-	-
Autres charges liées aux services financiers	-	-
Marge financière brute	667 894	1 233 779
Dotation nette aux provisions pour pertes sur prêts	23 839	24 228
Dotation aux provisions pour pertes sur prêts rayés	27 103	37 250
Recouvrement de prêts rayés	3 264	13 022
Charges d'exploitation	705 330	950 094
Charges de personnel (dont charges sociales)	469 881	605 106
Autres charges d'exploitation (charges administratives)	235 449	344 988
Dépréciation et amortissement	42 256	57 791
Conseil	-	-
Audit et contentieux	4 300	10 160
Développement et formation	62 459	87 936
Loyers	39 771	52 295
Déplacements	43 618	68 266
Communications	6 081	14 118
Autres	36 964	54 422
Résultat net opérationnel avant impôts et subvention	(61 275)	275 951
Impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat net opérationnel avant subvention	(61 275)	275 951
Produits non-opérationnels	24 469	10 978
Charges non-opérationnelles	77 643	51 049
Résultat net avant subventions	(114 449)	235 880
Subventions	465 731	622 758
Résultat net	351 282	858 638

Exercice 2: (7 points)

Soit une institution de microfinance qui accorde des crédits à un taux mensuel de 3%, le directeur général de l'institution se rend compte que ce taux ne couvre pas les charges de l'institution. Il va essayer de chercher un taux d'intérêt pour lequel l'activité sera viable. Les projections futures des frais généraux montrent que les charges récurrentes s'élèvent à **90 000**, les amortissements seront égales à **130 000** et l'institution propose à ses clients des services gratuits qui sont évalués à **140 000**. Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèveront à **72 000**.

Soit le bilan de l'IMF suivant:

Actifs		Passifs	
Actifs financiers	2 200 000	Passifs	1 700 000
Espèces	160 000	Dépôts	700 000
Placement	240 000	Prêts à faibles taux d'intérêt	600 000
Portefeuille de crédit	1 800 000	Prêt commercial	400 000
Actifs non financiers	300 000	Capital	800 000
Total	2 500 000	Total	2 500 000

Les banques locales versent un intérêt de 12 % sur les dépôts du type que l'institution projette de mobiliser et ceci entraînera des coûts administratifs supplémentaires de 8 %.

Le taux d'intérêt d'un prêt appliqué dans une banque commerciale pour un emprunteur de standing moyen est de 25 %.

Le coût de ce capital est évalué au taux de l'inflation projeté de 16 %.

Le taux de capitalisation (K) est de l'ordre de 15 % du portefeuille de prêts.

Les espèces et les placements rapportent respectivement 8 % et 17 %.

Travail à faire :

- 1- Calculer le taux d'intérêt viable.
- 2- Les clients peuvent-ils payer un taux d'intérêt assez élevé ?
- 3- Le directeur général de l'institution devra-t-il augmenter le taux d'intérêt ?
Et comment pourra-t-il l'annoncer à ses clients ?

Corrigé d'examen de micro finance

2^{ème} TF

Correction examen micro finance

Mai 2012

Question : Emergence de la micro finance

- Exclusion bancaire
- Finance informelle
- Financement de projet rentable
- Sortir de la pauvreté

Exercice 1 :

1/ ratios qualité du portefeuille

- Portefeuille à risque : (encours des prêts impayés + crédit rééchelonnée)/encours total du PF

$$(50\,000 + 108\,800) / 5\,320\,678 = 2,98\%$$

Le PAR est inférieur à 10 % mais il est considéré comme préoccupant puisqu'il est un peu élevé (2,964%) donc, l'entreprise n'emploie pas une bonne politique pour le remboursement de ces crédits.

- Ratio dotation aux provisions : dotation aux provisions pour créances douteuses/encours moyen du portefeuille brut de crédit

$$37\,250 / (5\,320\,678 + 3\,694\,458) / 2 = 0,826\%$$

L'institution consacre 0,826% de dotations aux provisions pour anticiper les futures pertes sur prêts. Pour juger si ce niveau est suffisant par rapport au risque, on doit calculer le ratio suivant :

- Ratio couverture de risque : provisions pour perte sur prêt/(encours de prêts impayés + crédit rééchelonnée)

$$334\,500 / (50\,000 + 108\,800) = 210,64\%$$

L'institution couvre les risques à raison de 210,64%. Le niveau est jugé satisfaisant donc le niveau de dotation aux provisions est important.

- Ratio perte sur créance : créance passée à la perte/encours moyen de PF

$$84\,200 / (5\,320\,678 + 3\,694\,458) / 2 = 1,86\%$$

Les prêts rayés sont modestes puisque le ratio est de l'ordre de 1,86%. Le portefeuille est de qualité exceptionnelle. Ceci s'explique par la procédure de crédit et la véritable incitation de remboursement.

2/ Le directeur de l'institution doit :

- Employer une bonne politique pour le remboursement des crédits et baisser le max le ratio de PaR.
- Baisser le taux de couverture de risque et les dotations aux provisions afin de placer une partie de ce montant pour pouvoir dégager un profit.
- Employer une bonne politique de récupération des créances douteuses puisque l'entreprise n'arrive à recouvrer que 10 % de prêt rayés, on peut constater alors que cette entreprise n'exige pas des pénalités de remboursement élevé.

Exercice 2 :

$$1/ FG = (90\,000 + 130\,000 + 140\,000) / 1\,800\,000 = 20\%$$

$$CI = 72\,000 / 1\,800\,000 = 4\%$$

$$CR = \{(700\,000 * 0,2) + (1\,000\,000 * 0,25) + (500\,000 * 0,16)\} / 1\,800\,000 = 0,2611$$

$$PP = \{(240\,000 * 0,17) + (160\,000 * 0,08)\} / 1\,800\,000 = 0,029$$

$$R = (0,2 + 0,04 + 0,2611 + 0,15 - 0,029) / (1 - 0,04) = 64,72\%$$

2/ Certains clients vont pouvoir payer, d'autres ne peuvent pas le faire. Selon des études effectuées nous pouvons conclure que la majorité des clients peuvent bien payer un taux d'intérêt assez élevé puisque ces pratiques existent déjà au niveau du secteur informel.

3/ le souci majeur de directeur d'une IMF C'EST DE CONCILIER ENTRE objectif social et objectif financier donc ce qui l'intéresse c'est de max le profit des pauvres. Sous cet angle et pour assurer cet objectif il faut impérativement augmenter le taux d'intérêt pour pouvoir couvrir les charges et assurer la pérennité de IMF . Donc, le directeur doit prendre la décision d'augmenter le taux d'intérêt.

Le directeur doit expliquer qu'avec un taux mensuel de 3%, l'IMF n'est pas rentable et si ces pertes vont continuer pour plusieurs années, elle ne va pas attirer les investissements des bailleurs de fonds et le niveau de perte va se creuser jusqu'à tomber en faillite et par la suite les clients de cette IMF ne vont pas trouver une IMF pour financer leur projets.